

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **DU SAMEDI 23 MAI 2020**

L'An deux mil vingt, le Samedi vingt trois Mai à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le Foyer Familial sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : **Messieurs** : NEUVILLE, SOLVE, MICHEL, DESPORTES, de LAURENS,  
**Mesdames** : FEREMANS, BLANCHARD, GRANDJEAN, CUMANT, HAMON-KLAASSEN, MONIER, TETEREL, MOULLEC,  
**Pouvoirs** : Messieurs CANARD, LE BARON, HOULETTE, LECLERC,,  
Mesdames MICHEL, LE CLANCHE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Annick SEVESTRE qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Hélène CUMANT a été désignée en qualité de secrétaire et Messieurs Vincent de LAURENS et Alain NEUVILLE ont été désignés en qualité d'assesseurs par le Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Pierre DESPORTES, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a décompté 13 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Election du Maire de CAMBREMER**

**1<sup>er</sup> Tour** :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas voté :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10
Ont obtenu : Madame Sylvie FEREMANS	18 voix

Madame Sylvie FEREMANS a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 3 le nombre d'Adjoints.

## **Election liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire**

### **1<sup>er</sup> Tour :**

Il a été procédé dans les mêmes formes à l'élection de la liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas voté :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10
Ont obtenu : Liste de Monsieur Vincent de LAURENS	18 voix.

La liste de Monsieur Vincent de LAURENS a été proclamée et immédiatement installée comme suit :

1<sup>er</sup> Adjoint : Vincent de LAURENS

2<sup>ème</sup> Adjoint : Monique HAMON-KLAASSEN

3<sup>ème</sup> Adjoint : Alain NEUVILLE

## **DESIGNATION MEMBRES COMMISSION COMMUNALE SECOURS ET AIDES**

**Membres du Conseil Municipal :** Sylvain CANARD  
Vincent de LAURENS  
Sarah GRANDJEAN  
Monique HAMON-KLAASSEN  
Sylvie FEREMANS  
Fanny LE CLANCHE

**Membres extérieurs :** - Luc BIGNON  
Lydie DERESTIAT  
Béatrice HERMILLY  
Virginie MOTTE  
Nicole RAVET  
Annick SEVESTRE